

BUDGET PRIMITIF 2025

Présentation des Politiques de la Commission

Jeunesse, sport réussite éducative et bilinguisme

La présente annexe propose les inscriptions budgétaires par programme pour les politiques de l'aide sociale à l'enfance, de la protection maternelle et infantile, de l'éducation, de la jeunesse, du sport, de la vie associative et du bilinguisme pour un montant total de **365 448 293 €**.

I. Politique de l'Aide Sociale à l'Enfance

1.1 Vision globale du Budget de la Politique de l'Aide Sociale à l'Enfance

Nature	Section	CA 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2025 / BP 2024 (en €)	BP 2025 / BP 2024 (en %)	Variation AP/AE
Dépense	Fonctionnement	278 648 958,66	290 613 426,00	300 491 839,00	9 878 413,00	3,40%	0,00
	Investissement	91 937,00	0,00	0,00	0,00	0,00%	0,00
Dépense		278 740 895,66	290 613 426,00	300 491 839,00	9 878 413,00	3,40%	0,00
Recette	Fonctionnement	9 161 919,85	6 522 852,00	5 877 700,00	-645 152,00	-9,89%	0,00
Recette		9 161 919,85	6 522 852,00	5 877 700,00	-645 152,00	-9,89%	0,00

1.2 Présentation des programmes rattachés à la politique de l'Aide Sociale à l'Enfance

DEPENSES FONCTIONNEMENT

Programme P123 – Accueil familial enfants

40,9 M€ de CP

Le budget est réduit de 4,9 M€ dont 3,6 M€ suite à la diminution du nombre d'assistants familiaux qui passe de 560 en 2024, à 525 en 2025 et au vu de la consommation des crédits 2024.

Il est donc proposé **d'inscrire 40 981 346 € de crédits de paiement**.

Programme P124 – Etablissement d'accueil et hébergement

183,4 M€ de CP

Sur ce programme, trois leviers sont à prendre en considération : le taux de reconduction (1,6% pour les MECS), l'extension en année pleine des mesures nouvelles intervenues en 2024 et les mesures nouvelles proposées pour 2025.

Pour 2025, il est proposé la création de 70 places pour 2,61 M€

- 20 nouvelles places démarrage en avril 2025 - MECS de Colmar : 1,4 M€
- 50 nouvelles places budgétées en année pleine :
 - o 20 places errances St Joseph à partir du 1er juillet 2025: 300 K€
 - o 10 places St Joseph à partir du 1er juillet 2025 : 272 K€
 - o 10 places SOS Villages effet année pleine : 388 K€

- 10 postes éducatifs service famille à partir du 1er juillet 2025 : 250 K€

Ce programme inclut également le SEGUR pour tous qui se chiffre au total à 3,6M€ sur tout le budget ASE et plus spécifiquement à 3,2M€ sur ce programme.

Courant 2025, il est proposé de démarrer l'expérimentation la Maison d'Accueil Familial (MAF) dans la vallée de la Bruche pour soutenir l'exercice de la mission d'assistant familial pour 600K€.

Il est donc proposé **d'inscrire 183 357 055 € de crédits de paiement.**

Programme P125 – Allocations tiers

4,1 M€ de CP

Depuis 2007 et plus récemment avec la Loi Taquet du 7 février 2022, le législateur affirme régulièrement la nécessité de diversifier les modalités d'accueil et d'accompagnement des enfants et adolescents pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Le BP 2025 témoigne de l'augmentation de ce type de prise en charge.

En 2024, l'association SOS France Victimes a été retenue dans le cadre du marché lancé pour le développement de l'accueil des enfants par des tiers. Ce prestataire s'assure de l'information, de l'évaluation, de l'accompagnement et du suivi du parrain, des tiers bénévoles administratifs et du tiers digne de confiance.

Pour le BP 2025, le montant alloué a été réévalué avec une augmentation de 250k€ pour cet accompagnement.

Il est donc proposé **d'inscrire 4 100 000 € de crédits de paiement.**

Programme P126 – Actions éducatives et interventions à domicile

21,3 M€ de CP

Afin de répondre aux demandes en attente et de proposer des réponses adaptées aux situations des mineurs et de leur famille, il est proposé des mesures de milieu ouvert administratives et judiciaires.

Le taux directeur de 1,3 % pour les mesures de milieu ouvert impacte ce programme.

Le budget consacré aux Aides Financières d'Aides Sociales à l'Enfance (AFASE) du territoire nord a été basculé sur le budget de l'Action Sociale de Proximité pour 500K€. Ainsi, les AFASE et les AAE (Allocations d'Aides à l'Enfance) pour le territoire sud, sont regroupées dans un même budget.

Il est donc proposé **d'inscrire 21 313 034 M€ de crédits de paiement.**

Programme P127 – Prévention spécialisée

7,1 M€ de CP

Les crédits sollicités correspondent au taux de reconduction de 1,3%.

Il est donc proposé **d'inscrire 7 072 281 M€ de crédits de paiement.**

Programme P128 – Mineurs non accompagnés

25,3 M€ de CP

Le budget proposé se base sur un accueil de 1 100 MNA malgré les estimations pour 2025 à 1 200 MNA.

Pour mieux répondre aux besoins, il est proposé :

- La création de 40 places de mises à l'abri avec Caritas pour évaluer plus rapidement les situations en assurant la mise à l'abri réglementaire ;
- La création de 70 places à Colmar et à Mulhouse pour ne plus avoir recours au dispositif hôtelier ;
- La convergence tarifaire des établissements du Haut-Rhin avec un passage du prix de journée de 46€ à 50€.

Il est donc proposé **d'inscrire 25 275 939 € de crédits de paiement.**

Programme P131 – Subventions ASE

0,5 M€ de CP

Le montant prévisionnel du versement des subventions relevant de l'ASE diminue de 70K€ en 2025.

Il est donc proposé **d'inscrire 500 000 € de crédits de paiement.**

Programme P132 – Accueil parents enfant

10,1 M€ de CP

La prise en charge des femmes enceintes et mères isolées avec leurs enfants de moins de trois ans, qui ont besoin d'un soutien matériel et psychologique, notamment parce qu'elles sont sans domicile, ont plus que doublé en 2024. C'est pourquoi il est demandé 500K€ de plus en 2025, qui s'avèreront sans doute insuffisant.

Il est donc proposé **d'inscrire 10 142 611 € de crédits de paiement.**

Programme P133 – Actions spécifiques ASE

1,94 M€ de CP

Avec la création de 10 postes de services familles dans les MECS, il est prévu de diminuer les visites en présences d'un tiers pour 200K€.

Aussi, fin 2024, le comité des parents a été créé afin de recueillir la parole des familles, +30 K€ ont été rajouté pour 2025.

Il est donc proposé **d'inscrire 1 944 320 € de crédits de paiement.**

Programme P134 – Allocations jeunes autonomes

1,6 M€ de CP

Il est donc proposé **d'inscrire en 1 600 000€ de crédits de paiement.**

Programme P135 – Hébergement et accompagnement des jeunes majeurs 4,2 M€ de CP

Les nouvelles orientations de la préparation à la majorité des jeunes majeurs sont les suivantes :

- Mieux préparer la majorité dès l'âge de 16 ans avec l'ensemble des partenaires ;
- Réduire le recourt à des places d'hébergement financé à des jeunes majeurs ;
- Augmenter l'offre d'accompagnement des majeurs vers le droit commun.

Il est donc proposé **d'inscrire 4 205 253 € de crédits de paiement.**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Néant

RECETTES FONCTIONNEMENT

Programme P123 – Accueil familial enfants

0,36 M€ de CP

Les dépenses liées à l'accueil familial qui concernent le recouvrement sur d'autres collectivités ou encore des annulations de mandats ne font pas l'objet de modification. Le niveau de recettes reste stable par rapport à 2024.

Il est donc proposé **d'inscrire 364 000 € de crédits de paiement.**

Programme P124 – Etablissement d'accueil et hébergement 1,7 M€ de CP

La participation des parents aux frais de placement et le reversement des allocations familiales à la CeA sont notamment encaissés dans ce programme dont les recettes restent stables.

Il est proposé d'augmenter les crédits de 500K€ dans le cadre :

- Des recettes pour un montant de 200 K€ liées au projet mousqueton concernant la prostitution des mineurs avec la création de 20 places en errance ;
- Des recettes pour un montant de 300K€ de l'Etat pour la revalorisation du SEGUR.

Il est donc proposé **d'inscrire 1 735 200 € de crédits de paiement.**

Programme P127 – Prévention spécialisée 50 K€ de CP

La recette de la Mairie de HAGUENAU concernant l'association de prévention spécialisée intervenant sur leur commune, la JEEP (Jeune Equipe d'Education Populaire), reste stable en 2025.

Il est donc proposé **d'inscrire 50 000 € de crédits de paiement.**

Programme P128 – Mineurs non accompagnés 1 M€ de CP

S'agissant des MNA, les recettes de l'Etat correspondent à 5 jours de prise en charge pour la mise à l'abri et à l'évaluation. Au vu des encaissements des années précédentes, il est proposé d'augmenter les recettes à hauteur de 1 M€.

Il est donc proposé **d'inscrire 1 000 000 € de crédits de paiement.**

Programme P132 – Accueil parents enfant 1,2 M€ de CP

Une part des femmes avec enfants pris en charge en structure hôtelière par la CeA dans le cadre des mises à l'abri devrait relever d'une prise en charge par l'Etat. En 2024, il est relevé 89 personnes dans cette situation. Il a été demandé à l'Etat d'assurer leurs compétences par le remboursement des frais avancés par la CeA. Les 1,2M€ représenteraient les sommes demandées pour les années 2024 et 2025.

Il est donc proposé **d'inscrire 1 200 000 € de crédits de paiement.**

Programme P135 – Accompagnement sorties ASE 1,5 M€ de CP

Il est proposé **d'inscrire 1 500 000 € de crédits de paiement** au titre de dotations délivrées par l'Etat pour la prise en charge des jeunes majeurs.

Programme P136 – Contractualisation Etat enfance 28,5 K€ de CP

Au vue de l'incertitude, les recettes escomptées au titre de la Stratégie Nationale Prévention et Protection de l'Enfance ont été supprimées.

Les recettes liées au pacte de solidarités s'élèvent pour l'ASE à hauteur de 28,5 K€.

Il est donc proposé **d'inscrire 28 500€ de recettes.**

II. Politique Protection Maternelle et Infantile

2.1 Vision globale du Budget de la Politique de Protection Maternelle et Infantile

Nature	Section	CA 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2025 / BP 2024 (en €)	BP 2025 / BP 2024 (en %)	Variation AP/AE
Dépense	Fonctionnement	4 664 978,04	5 050 150,00	5 165 300,00	115 150,00	2,28%	751 500,00
	Investissement	56 736,60	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00%	60 000,00
Dépense		4 721 714,64	5 110 150,00	5 225 300,00	115 150,00	2,25%	811 500,00
Recette	Fonctionnement	796 162,91	680 000,00	801 500,00	121 500,00	17,87%	0,00
Recette		796 162,91	680 000,00	801 500,00	121 500,00	17,87%	0,00

2.2 Présentation des programmes rattachés à la politique de la Protection Maternelle et Infantile

DEPENSES FONCTIONNEMENT

Programme P111 – Offre de soins directe santé sexuelle et suivi de grossesse 78 K€ de CP

Ce programme concerne les activités de périnatalité et de promotion de la santé sexuelle en régie. L'augmentation de l'activité de consultation (effectif de professionnels au complet permettant de répondre aux besoins de la population cible en augmentation) a entraîné une hausse des frais de laboratoire (+ 8000 €)

Il est donc proposé **d'inscrire 78 000 € de crédits de paiement.**

Programme P112 – Délégation participation offre soin externe ou complémentaire santé sexuelle et suivi de grossesse 1,05 M€ de CP et 1,05 M€ d'AE

Ce programme intègre les activités de promotion de la santé sexuelle et de périnatalité externalisées donnant lieu à une participation de la collectivité: centres de santé sexuelle et consultations prénatales (+ 12 150 € de CP suite à l'augmentation des coûts de structure; AE de +1 058 000 €)

Il est donc proposé **d'inscrire 1 052 800 € de crédits de paiement et 1 058 000 € d'autorisations d'engagement.**

Programme P113 – Offre de soins directe de pédiatrie sociale 1,57 M€ de CP

Ce programme couvre les activités de pédiatrie sociale en régie dont la vaccination des nourrissons.

Nouvelles obligations vaccinales et augmentation des tarifs des vaccins (+77K€), accroissement des coûts liés au matériel médical (+10 K€) et aux produits pharmaceutiques (+7 K€).

Il est donc proposé **d'inscrire 1 575 000 € de crédits de paiement.**

Programme P114 – Délégation participation offre soin externe 1,47 M€ de CP ou complémentaire en pédiatrie sociale

Il s'agit principalement du financement réglementaire des CAMSP auquel la collectivité est assignée à hauteur de 20% (+29 000 €). Elle sera peut-être à ajuster selon la répercussion de l'inflation par l'Etat.

Par ailleurs, les frais de participation jeunes enfants sont transférés au programme P115 (- 3 500€).

Il est donc proposé **d'inscrire 1 477 000 € de crédits de paiement.**

Programme P115 – Soutien à la parentalité et prévention 229 K€ de CP

Il s'agit des actions de soutien à la parentalité : contrats CAPE et déploiement des actions collectives en territoire (+ 3 500 € par transfert des crédits du programme P114).

Il est donc proposé **d'inscrire 229 500 € de crédits de paiement.**

Programme P116 – Accueil individuel 328 K€ de CP

Ce programme intègre la formation obligatoire des assistants maternels ainsi que l'organisation d'une journée interprofessionnelle accueil individuel une année sur deux, en alternance avec le champ accueil collectif.

Il est donc proposé **d'inscrire 328 500 € de crédits de paiement.**

Programme P117 – Accueil collectif 3 K€ de CP

Il s'agit de l'organisation d'une journée interprofessionnelle accueil collectif une année sur deux, en alternance avec le champ accueil individuel.

Il est donc proposé **d'inscrire 3 500 € de crédits de paiement.**

Programme P118 – Missions transversales 71 K€ de CP

Ce programme regroupe notamment les frais d'interprétariat PMI, l'achat des supports réglementaires, la maintenance des appareils de mesures, les frais de colloques et séminaires, ainsi que le remboursement du trop-perçu de la CPAM (- 10 000 €).

Il est donc proposé **d'inscrire 71 000 € de crédits de paiement.**

Programme P119 – Subventions PMI 350 K€ de CP

Cette enveloppe est consacrée au soutien des structures associatives qui interviennent dans le soutien à la parentalité, à l'appui de notre propre politique de prévention notamment dans le champ de la médiation familiale et dans celui de l'intégration des enfants en situation de handicap en milieu d'accueil ordinaire (+50K€).

Il est donc proposé **d'inscrire 350 000 € de crédits de paiement et de réduire de -306 500 € d'autorisations d'engagement**, suite passage d'une AE en EPF pour ce programme.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Programme P111 – Offre de soins directe santé sexuelle et suivi de grossesse **20 K€ de CP**
20 K€ d'AP

Cette enveloppe est dédiée à l'acquisition du matériel nécessaire aux consultations (sages-femmes et médecins) et autres actions collectives.

Il est donc proposé **d'inscrire 20 000 € de crédits de paiement et 20 000,00 € d'autorisations de programme.**

Programme P113 – Offre de soins directe de pédiatrie sociale **40 K€ de CP**
40 K€ d'AP

Cette enveloppe est dédiée à l'acquisition du matériel nécessaire aux consultations (puéricultrices et médecins) et autres actions collectives.

Il est donc proposé **d'inscrire 40 000 € de crédits de paiement et 40 000,00 € d'autorisations de programme.**

RECETTES FONCTIONNEMENT

Programme P118 – Missions transversales PMI **670 K€ de CP**

Le remboursement par la CPAM des actes pratiqués par les médecins et sages-femmes de PMI au profit des assurés sociaux représente environ 670 000 € par an (+ 60K€).

Il est donc proposé **d'inscrire 670 000 € de crédits de paiement.**

Programme P148 – Contractualisation Etat **131 K€ de CP**

Il s'agit de la participation financière de l'Etat au titre de la SNPLP (Stratégie Nationale Pour la Lutte contre la Pauvreté) pour les actions de soutien à la parentalité portées par la PMI (+ 61 500 €). Cette recette était auparavant inscrite à la DASP (P148).

Il est donc proposé **d'inscrire 131 500 € de crédits de paiement.**

III. Politique Education et Jeunesse

3.1 Vision globale du Budget de la Politique Education et Jeunesse

Nature	Section	CA 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2025 / BP 2024 (en €)	BP 2025 / BP 2024 (en %)	Variation AP/AE
Dépense	Fonctionnement	67 690 354,98	47 736 345,00	49 062 385,00	1 326 040,00	2,78%	28 000,00
	Investissement	4 846 845,15	5 424 949,00	4 137 696,00	-1 287 253,00	-23,73%	113 380,00
Dépense		72 537 200,13	53 161 294,00	53 200 081,00	38 787,00	0,07%	141 380,00
Recette	Fonctionnement	4 986 192,91	4 635 400,00	5 149 400,00	514 000,00	11,09%	0,00
	Investissement	15 000,00	15 000,00	562 000,00	547 000,00	3 646,67%	100 000,00
Recette		5 001 192,91	4 650 400,00	5 711 400,00	1 061 000,00	22,82%	100 000,00

3.2 Présentation des CdR gestionnaires de la Politique Education et Jeunesse

3.2.1 Présentation du CdR gestionnaire Education

Vision globale du CdR Education

Nature	Section	CA 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2025 / BP 2024 (en €)	OB 2025 / BP 2024 (en %)	Variation AP/AE
Dépense	Fonctionnement	65 443 889,38	45 301 503,00	45 992 000,00	690 497,00	1,52%	150 000,00
	Investissement	4 841 894,13	5 419 949,00	4 134 047,00	-1 285 902,00	-23,73%	113 380,00
Dépense		70 285 783,51	50 721 452,00	50 126 047,00	-595 405,00	-1,17%	263 380,00
Recette	Fonctionnement	4 966 592,91	4 630 000,00	5 135 000,00	505 000,00	10,91%	0,00
	Investissement	15 000,00	15 000,00	562 000,00	547 000,00	3 646,67%	100 000,00
Recette		4 981 592,91	4 645 000,00	5 697 000,00	1 052 000,00	22,65%	100 000,00

3.2.1.1 Présentation des programmes rattachés au CdR gestionnaire Education

DEPENSES FONCTIONNEMENT

Programme P194 – Fonctionnement collèges privés

9,3 M€ de CP

P194O001 – Dotation collèges privés

9,3 M€ de CP

La participation de la Collectivité européenne d'Alsace aux dépenses de fonctionnement des 25 collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat relève d'une compétence obligatoire, réglée par les dispositions inscrites dans le code de l'éducation.

Une nouvelle dotation de fonctionnement a été votée au Conseil de la CeA le 10 février 2025, harmonisée pour les collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat alsaciens. Les crédits sollicités pour les dotations de fonctionnement prévisionnelles sont en diminution de -300 000 € (-3,13 %).

Il est donc proposé **d'inscrire 9 300 000 € de crédits de paiement.**

Programme P196 – Fonctionnement collèges publics	33,5 M€ de CP
---	----------------------

P196O003 – Dotation collèges publics	31,2 M€ de CP
--------------------------------------	---------------

Les crédits sont en reconduction par rapport au budget primitif 2024.

Les crédits sollicités tiennent compte de la dotation globale de fonctionnement 2025 des collèges publics ainsi que des contributions complémentaires venant compléter la dotation globale de fonctionnement initiale, sous la forme de dotations de fonctionnement complémentaires et la prise en charge des frais d'EPS, sur présentation de justificatifs.

Il est donc proposé **d'inscrire 31 200 000 € de crédits de paiement.**

P196O005 – Externalisation de prestations associations intermédiaires	0,6 M€ de CP
---	--------------

La Collectivité européenne d'Alsace fait appel depuis la rentrée 2020 à des associations intermédiaires pour compléter les leviers permettant d'assurer les renforts et les remplacements dans les collèges publics du Bas-Rhin.

Il est donc proposé **d'inscrire 600 000 € de crédits de paiement.**

P196O006 – Stationnement	2 K€ de CP
--------------------------	------------

Les crédits proposés permettent de prendre en charge en 2025 les frais d'occupation du parking souterrain du collège Foch à Haguenau par les personnels du collège et de la maison de la CeA (2 000 €) ;

Il est proposé **d'inscrire 2 000 € de crédits de paiement.**

P196O008 – Restauration scolaire	1,1 M€ de CP
----------------------------------	--------------

Ces dépenses comprennent :

- L'externalisation des services de restauration des collèges de Dettwiller, Pfulgriesheim; Mandela à Illkirch Graffenstaden, Souffelweyersheim ;
- La formation, la sensibilisation et l'accompagnement des agents techniques des collèges par le laboratoire Départemental d'analyse dans les collèges publics bas-rhinois, afin de sécuriser l'organisation du service de restauration ;
- Les compensations des moyens RH mis à disposition par la Région Grand Est dans le cadre de l'accueil ou de la télérestauration de collégiens par un lycée.

Une 40aine de partenariats ont été mis en place qui permettent de proposer des repas à près de 5 000 collégiens.

Il est donc proposé **d'inscrire 1 108 000 € de crédits de paiement.**

P1960009 – Ecole européenne de Strasbourg

272 K€ de CP

L'Ecole européenne de Strasbourg est le fruit d'un co-financement de la Ville de Strasbourg, la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace. Une convention tripartite conclue entre les trois collectivités organise la répartition des charges communes.

Concernant le fonctionnement de l'Ecole Européenne de Strasbourg, la Ville de Strasbourg, la Région et la Collectivité européenne d'Alsace ont fait le choix d'externaliser les missions d'accueil, de nettoyage des locaux et de restauration d'une part, et l'entretien du bâtiment et la maintenance d'autre part, sous la forme respectivement d'un contrat multiservice et d'un contrat multi-technique conclus avec un prestataire.

Le budget 2025 proposé s'élève à 272 000 €, pour les dépenses communes prises en charges par la Ville de Strasbourg, la Région Grand Est et la Collectivité européenne d'Alsace.

Le versement de la quote-part de la CeA au budget annexe de la Ville de Strasbourg s'effectue sur appels de fonds, conformément aux modalités inscrites dans la convention tripartite.

Il est donc proposé **d'inscrire 272 000 € de crédits de paiement.**

P1960010 – Prestation intellectuelles

336 K€ de CP

Ces dépenses comprennent :

- Un accompagnement du projet restauration par une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la réalisation d'une étude de marché et de faisabilité en vue d'une structuration d'achat des denrées ;
- Un accompagnement par une maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la réalisation d'une étude portant sur les moyens des ressources humaines des fonctions d'accueil, d'entretien et de maintenance dans les collèges publics d'Alsace, les leviers de remplacement (externalisation, associations intermédiaires, autres...), le niveau de service ;
- Un accompagnement par une maîtrise d'usage (AMU) et de design de service pour les nouveaux collèges à venir : accompagnement à la définition de l'ambition éducative, à la conception de la transformation des espaces scolaires, à l'association des usagers pour la refonte des cartes scolaires ;
- Un accompagnement des équipes éducatives pour approfondir leur réflexion quant à leurs projets de transformation d'espaces scolaires (sanitaires, CDI/espace 3C...), en particulier lorsqu'ils s'inscrivent dans le cadre des appels à projets de l'Etat tels que l'AMI « Innover dans la forme scolaire » (qui trouve une traduction spécifique dans le Plan « Ambitions Mulhouse » porté par le Rectorat et la Ville de Mulhouse).

Il est donc proposé **d'inscrire 336 000 € de crédits de paiement.**

Programme P197 – Informatique collèges

2,67 M€ de CP

150 K€ d'AE

P1970002 – Dépenses récurrentes informatique collèges

2,67 M€ de CP

150 K€ d'AE

Les dépenses de fonctionnement comprennent :

- 1 320 000 € : La maintenance du parc informatique dont le transfert de la prise en charge du réseau administratif des collèges dans la continuité de la maintenance du

réseau pédagogique pris en charge par la collectivité à la suite du vote de la loi Peillon de 2013 ;

- 860 000 € : Les abonnements Internet ;
- 250 000 € Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMOA) Carla. Proposé à l'identique du montant voté au budget primitif 2024 ;
- 226 000 € : Hébergement Webgesrest / Mon Bureau Numérique (MBN) ;
- 9 00 € : Formation ;
- 9 0000 € : Petites fournitures.

Il est donc proposé **d'inscrire 2 674 000 € de crédits de paiement et 150 000 € d'autorisations d'engagement.**

Programme P207 – Actions éducatives et jeunesse	0,5 M€ de CP
--	---------------------

P207O006 – Sorties et voyages scolaires	0,5 M€ de CP
---	--------------

Les dépenses sont prévues pour la mise en œuvre des dispositifs de participation aux sorties et voyages scolaires des collégiens et des élèves des écoles du Haut-Rhin.

Il est donc proposé **d'inscrire 500 000 € de crédits de paiement.**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Programme P195 – Subventions collèges privés	0,5 M€ de CP
---	---------------------

P195O001 – Subventions investissement collèges privés	0,5 M€ de CP
---	--------------

Le soutien aux dépenses d'investissement des collèges privés sous contrats d'association relève d'une politique volontariste de la collectivité.

Les subventions d'investissement attribuées de 2021 à 2024, sont versées sur présentation de justificatifs en fonction de l'avancement des travaux.

Il est proposé d'inscrire 500 000 € de CP en vue de l'attribution de subventions d'investissement pour les travaux 2025.

Il est donc proposé **d'inscrire 500 000 € de crédits de paiement.**

Programme P197 – Informatique des collèges	2,64 M€ de CP
---	----------------------

P197O001 – Projets informatiques collèges	126 K€ de CP
---	--------------

L'enveloppe permettra exclusivement de finaliser l'achat des tablettes au collège de Bourtzwiller Mulhouse (200 tablettes pour le dernier niveau de classe non équipé) dans lequel une réflexion autour des usages numériques s'est engagée en 2022.

L'enveloppe permettra également d'acheter un stock tampon mobilisable par les 147 collèges en cas de besoin urgent (100 tablettes).

En revanche, le renouvellement des équipements (tablettes et ordinateurs portables) pour les collèges ayant développé des projets pédagogiques innovants ne sera pas assuré sur l'année 2025.

Il est donc proposé **d'inscrire 126 000 € de crédits de paiement.**

P1970002 – Dépenses récurrentes informatique collèges	2,51 M€ de CP
---	---------------

Les dépenses d'investissement comprennent :

- 516 000 € : Les travaux de câblage et l'acquisition de serveurs ; ce budget permettra l'installation des équipements (serveurs, switch, bornes WIFI) qui accompagneront les travaux de câblages en cohérence avec la stratégie patrimoniale de la collectivité et de maintenir les opérations de rénovation de l'infrastructure informatique de collèges et ainsi limiter les coûts de maintenance.
- 1 400 000 € : Le renouvellement des équipements informatiques correspondant au « socle de base » nécessaire aux établissements scolaires (PC des salles informatiques vidéoprojecteurs, dotations, tablettes logiciel Webgerest), dans le cadre de la campagne annuelle de dotation informatique et multimédia des collèges
- 600 000 € : L'acquisition et le renouvellement des licences consécutives à l'installation du Wifi dans les collèges, le financement des dépenses obligatoires d'hébergement de l'ENT Mon Bureau Numérique (MBN) et d'achat des logiciels d'antivirus pour les établissements.

Il est donc proposé **d'inscrire 2 516 000 € de crédits de paiement.**

Programme P202 – Collèges – Petites opérations	992 K€ de CP 113 K€ d'AP
P2020001 – Equipements matériels et mobilier	992 K€ de CP 113 K€ d'AP

Un soutien financier est proposé pour l'acquisition et le remplacement des équipements, matériels et mobilier vétustes des collèges publics d'Alsace. Les acquisitions en lien avec un projet d'investissement (construction, restructuration) seront réalisées dans le cadre du projet d'investissement.

Il est donc proposé **d'inscrire 992 047 € de crédits de paiement et 113 380 € d'autorisations de programme.**

RECETTES FONCTIONNEMENT

Programme P196 – Fonctionnement collèges publics	535 K€ de CP
P1960008 – Restauration scolaire	535 K€ de CP

Les collèges reversent à la collectivité les recettes encaissées, selon les modalités conclues par convention (Cf. P1960008 restauration scolaire – dépenses de fonctionnement) dans le cadre :

- des externalisations des services de restauration des collèges de Dettwiller et Pfulgiesheim,
- de la mutualisation de la demi-pension avec la Ville d'Illkirch-Graffestaden et le collège Nelson Mandela d'Illkirch,
- de l'externalisation du service de restauration du collège de Souffelweyersheim, à compter de septembre 2024.

Il est donc proposé **d'inscrire 535 000 € de crédits de paiement.**

Programme P204 – Collèges - recettes	4,6 M€ de CP
---	---------------------

P204O002 – Fonds départemental pour la rémunération du personnel	4,6 M€ de CP
--	--------------

Les recettes prévisionnelles concernent les reversements des services de restauration des collèges publics de l'Alsace dans le cadre de la participation à la rémunération du personnel (PRPI) selon les règles fixées.

Il est donc proposé d'inscrire **4 600 000 € de crédits de paiement**.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Programme P199 – Collège construction ou restructuration	562 K€ de CP 100 K€ d'AP
---	---

P199O032 – Recettes diverses	562 K€ de CP 100 K€ d'AP
------------------------------	-----------------------------

Il s'agit de recettes ANRU pour la construction du collège Lyautey à Strasbourg (162 625 €, en 2025) et la participation de la commune de Herrlisheim au projet de restructuration de la demi-pension du collège de Herrlisheim (400 000 €, dont 100 000 € pour l'année 2024 et 300 000 € pour 2025).

Il est donc proposé d'inscrire **562 000 € de crédits de paiement et 100 000 € d'autorisations de programme**.

3.2.2 Présentation du CdR gestionnaire Jeunesse

Vision globale du CdR Jeunesse

Nature	Section	CA 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2025 / BP 2024 (en €)	BP 2025 / BP 2024 (en %)	Variation AP/AE
Dépense	Fonctionnement	2 246 465,60	2 434 842,00	3 070 385,00	635 543,00	26,10%	-122 000,00
	Investissement	4 951,02	5 000,00	3 649,00	-1 351,00	-27,02%	0,00
Dépense		2 251 416,62	2 439 842,00	3 074 034,00	634 192,00	25,99%	-122 000,00
Recette	Fonctionnement	19 600,00	5 400,00	14 400,00	9 000,00	166,67%	0,00
Recette		19 600,00	5 400,00	14 400,00	9 000,00	166,67%	0,00

3.2.2.1 Présentation des programmes rattachés au CdR gestionnaire Jeunesse

DEPENSES FONCTIONNEMENT

Programme P207 – Actions éducatives et jeunesse

3,07 M€ de CP

P207O001 – Réussite éducative

119 K€ de CP

- Filières Métiers (50 000 €) : le dispositif permet d'accompagner le développement des potentiels de chacun à l'heure des premiers choix d'orientation, en favorisant l'expérimentation individuelle, la découverte de métiers d'excellence ou à fort potentiel de recrutement. Dix-sept collèges alsaciens mettent en œuvre cette démarche suite à un appel à candidatures. Les projets retenus, mis en œuvre à la rentrée 2023, courent sur 3 années scolaires. Les crédits 2025 seraient affectés à la réalisation de l'année 3 (année scolaire 2025-2026).

- Accompagnement à la scolarité (54 600 €) : ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'une politique volontariste de lutte contre l'échec scolaire, de prévention des ruptures scolaires et de lutte contre l'absentéisme scolaire. Cet engagement se traduit par une participation au dispositif partenarial du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) qui s'adresse à l'ensemble des élèves de l'école élémentaire au lycée.

- Programme des mini-entreprises « Entreprendre pour Apprendre » (15 000 €) : ce dispositif, piloté par l'association « Entreprendre pour apprendre », consiste à créer une entreprise au sein des collèges alsaciens pour permettre aux élèves de découvrir le monde quotidien d'une entreprise, son fonctionnement, ses métiers. Il fait l'objet d'un championnat de France et européen des mini-entreprises.

Il est donc proposé **d'inscrire 119 600 € de crédits de paiement.**

P207O002 – Prévention

100 K€ de CP

- 122 K€ d'AE

- « Les gestes qui sauvent » Services d'Incendie et de Secours (4 000 €) : cette opération consiste à organiser des séances de sensibilisation aux « gestes qui sauvent » par les STIS auprès de tous les élèves de 4ème des collèges alsaciens. Par ailleurs, pour

répondre à la sollicitation de la Cité de l'Enfance, un programme de formation est spécifiquement envisagé en direction des jeunes accueillis.

- Maisons des adolescents : mission « harcèlement scolaire » (50 000 €) : la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) a mis en place deux centres de ressources pour coordonner la lutte contre le harcèlement chez les mineurs, adossés aux Maisons des Adolescents Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Ces centres visent à fédérer les acteurs locaux et à organiser des actions de sensibilisation et de formation, en réponse aux formes variées de harcèlement, y compris le cyberharcèlement. Animés par un binôme psychologue/travailleur social, ces centres offrent un appui aux professionnels confrontés à des situations complexes et organisent des journées d'étude et des temps d'échanges. Soutenue par une subvention de 50 000 € de la CeA, cette initiative promeut la prévention, le traitement et la réparation, avec pour ambition de renforcer la résilience et le vivre-ensemble dans les communautés éducatives.

- Dispositif « Les Indispensables » (36 000 €) : le dispositif « Les Indispensables » consiste en la mise en place de protections gratuites pour briser le tabou des règles à l'école et lutter contre la précarité menstruelle, dans une démarche 360° : conférences, résidence d'artistes, livres aux CDI...37 collèges sont engagés avec leur communauté éducative et leurs élèves depuis la rentrée 2023.

- Rémunération d'intervenants (10 000 €) : pour compléter le travail effectué par le service jeunesse sur les thématiques de prévention, il est envisagé de solliciter l'intervention d'experts qui apporteront une plus-value scientifique dans l'exploration de ces sujets lors d'événements comme le Forum des actions éducatives ou à l'occasion d'un cycle de conférences organisé sur l'ensemble de l'année.

Il est donc proposé d'inscrire 100 000 € de crédits de paiement et une diminution de -122 000 € d'autorisation d'engagement.

P207O003 – Plan de lutte contre la haine

25 K€ de CP

En 2024, la mise en œuvre s'est traduite par un partenariat avec le Mémorial de la Shoah et le Mémorial d'Alsace-Moselle permettant à 25 classes alsaciennes d'être sensibilisées à la thématique de la lutte contre les discriminations au moyen d'ateliers, de visites et de rencontres. Une subvention de 10 000 € adressée à Réseau Canopé vient compléter ce dispositif permettant un accompagnement et une aide technique, logistique et en ingénierie pédagogique du service.

Il est donc proposé d'inscrire 25 000 € de crédits de paiement.

P207O004 – Engagement des jeunes

230 K€ de CP

- Les frais de formation des jeunes volontaires en service civique et les frais annexes (6 750 €) : La Collectivité recrute une soixantaine de jeunes volontaires en service civique qui sont accueillis dans une quinzaine de directions différentes, sur des missions relatives à l'éducation, la solidarité, l'environnement, la mémoire et la citoyenneté, la culture et le sport. Il convient de prendre en charge leur formation, notamment le module « Prévention et secours civique de niveau 1 ». (PSC1) Il est à noter que l'Etat apporte une participation aux frais de formation (voir partie recettes ci-dessous) ;

- Soutien à l'évènement NL Contest, festival international des cultures urbaines (10 000 €) : cet évènement rassemble chaque année plus de 40 000 visiteurs et permet à la CeA d'être au contact direct du jeune public pour faire la promotion de ses actions jeunesse.

- Le soutien à l'association Unis-Cité Alsace (97 200 €) : l'association a proposé près d'une centaine d'offres de mission en Service Civique dont 30 au moins sont mis à disposition auprès des structures et organismes partenaires de la Collectivité. Unis-Cité assure l'accompagnement de ces jeunes tout au long de leur engagement.

- Le soutien à la FDMJC (110 000 €) et à la FDCSC (3 250 €) et UDCSC68 (3 250 €) : les deux fédérations départementales Bas-Rhinoise et Haut-Rhinoise que sont l'Union Départementale des CSC (UDCSC) et la Fédération des CSC du Bas-Rhin (FDCSC) contribuent à la coordination des acteurs et à la promotion de l'engagement des jeunes.

La FDMJC est un acteur majeur qui permet un prolongement de la politique jeunesse de la CeA, essentiellement dans des territoires ruraux. Les acteurs de ce réseau participent notamment à l'élaboration d'outils de prévention en lien avec le service et ils les déploient également dans leurs territoires.

Il est donc proposé **d'inscrire 230 450 € de crédits de paiement.**

P207O005 – Soutien aux activités socio-éducatives

1,91 M€ de CP

Une nouvelle politique en faveur des centres socioculturels a été adoptée par le Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace le 10 février 2025, harmonisée à l'ensemble du territoire alsacien.

Les Centres sociaux et socio-culturels (CSC) jouent un rôle central dans le tissu alsacien et portent des projets d'intérêt général. Ils sont des lieux d'échanges, d'apprentissage et de cohésion sociale, contribuant au renforcement d'une citoyenneté active et solidaire. Dans le cadre des politiques publiques de proximité, leur soutien est une priorité pour les collectivités locales, notamment dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et les territoires ruraux isolés.

A l'échelle de l'Alsace, cinquante-neuf CSC sont agréées par les deux Caisses d'Allocations Familiales (CAF) du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

Le soutien financier des centres socioculturels (CSC) alsaciens s'effectuera progressivement pour une enveloppe globale de 2 296 895 € d'ici 2027 et 1 829 335 € en 2025.

Un soutien est également apporté à différentes associations socio-éducatives agissant en faveur des jeunes pour un montant total de 15 200 €, ainsi qu'au dispositif « Ville-Vie-Vacances » à hauteur de 11 800€.

La collectivité européenne d'Alsace attribue également une subvention de fonctionnement annuelle au centre socioculturel du Fossé des Treize à Strasbourg pour l'accueil au service de restauration des élèves du collège Foch de Strasbourg (59 000 €).

Il est donc proposé **d'inscrire 1 915 335 € de crédits de paiement.**

P207O007 – Appel à projets Jeunes Citoyens

80 K€ de CP

Il est proposé de reconduire les crédits 2024 en 2025, en vue de l'appel à projets « Jeunes citoyens », en collaboration avec la CAF et la MSA, pour soutenir l'engagement des jeunes dans le Haut-Rhin.

Il est donc proposé **d'inscrire 80 000 € de crédits de paiement.**

P207O008 – Fonds de développement urbain

600 K€ de CP

Par le renouvellement des contrats de ville, la Collectivité européenne d'Alsace a réaffirmé, lors du conseil du 10 février 2025, son engagement à destination des quartiers populaires. La politique de la ville a pour objectif de résorber les inégalités et les écarts de développement au sein des villes. Les habitants des quartiers les plus pauvres subissent un chômage et un décrochage scolaire bien plus élevés qu'ailleurs et connaissent des difficultés d'accès aux services et aux soins.

La Collectivité européenne d'Alsace agit dans ces territoires à travers une approche transversale mobilisant ses compétences en matière d'insertion sociale, d'éducation, de développement de l'offre culturelle et sportive, et d'accès au logement via le Fonds de

Solidarité pour le Logement (FSL). Elle soutient également les grands programmes de rénovation urbaine, contribuant ainsi au renforcement de la cohésion sociale et à l'amélioration du cadre de vie dans les quartiers prioritaires.

7 contrats de ville ont été validés pour la période 2024-2030 portant sur les secteurs de Saverne, Haguenau/Bischwiller, l'Eurométropole de Strasbourg, Colmar, Mulhouse Alsace Agglomération, Cernay et Saint-Louis.

Pour soutenir l'initiative et l'innovation locales un fonds de développement urbain est créé pour un montant de 600 000 € en 2025.

Il est donc proposé **d'inscrire 600 000 € de crédits de paiement.**

DEPENSES INVESTISSEMENT

Programme P207 – Actions éducatives et jeunesse	3 K€ de CP
P207O002 – Prévention	3 K€ de CP

Cette enveloppe permettra d'acquérir des outils d'aide à la conception, Webradio et captation, en vue notamment de la création de contenus pour la chaîne Tiktok de la Collectivité visant à valoriser les actions du service jeunesse (Filières Métiers, actions éducatives, etc.).

Il est donc proposé **d'inscrire 3 649 € de crédits de paiement.**

RECETTES FONCTIONNEMENT

Programme P207 – Actions éducatives et jeunesse	14 K€ de CP
P207O002 – Prévention	9 K€ de CP

Il s'agit de la subvention Cité éducative pour la mise en œuvre du volet artistique et culturel du projet Les Indispensables.

Il est donc proposé **d'inscrire 9 000 € de crédits de paiement.**

P207O004 – Engagement des jeunes	5 K€ de CP
----------------------------------	------------

Il s'agit de la participation de l'Etat aux frais de formation des jeunes volontaires en service civique qui effectuent leur mission au sein de la collectivité.

Il est donc proposé **d'inscrire 5 400 € de crédits de paiement.**

IV. Politique Sport et Vie associative

4.1 Vision globale du Budget de la Politique du Sport et de la Vie associative

Nature	Section	CA 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2025 / BP 2024 (en €)	BP 2025 / BP 2024 (en %)	Variation AP/AE
Dépense	Fonctionnement	5 291 243,04	5 460 000,00	4 819 033,00	-640 967,00	-11,74%	4 666,00
	Investissement	498 944,99	242 000,00	182 040,00	-59 960,00	-24,78%	0,00
Dépense		5 790 188,03	5 702 000,00	5 001 073,00	-700 927,00	-12,29%	4 666,00
Recette	Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Recette		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

4.2 Présentation des programmes rattachés à la politique du Sport et de la Vie associative

DEPENSES FONCTIONNEMENT

Programme P208 – Soutien à la pratique sportive

3,24 M€ de CP

Ce programme regroupe les aides aux clubs sportifs alsaciens. Les crédits de fonctionnement pour ce programme d'un montant global de **3 248 033 €** sollicités au titre du budget primitif 2025 sont détaillés comme suit :

- L'aide au dynamisme des clubs : 1 584 700 €
- Le soutien aux comités sportifs : 810 000 €
- La Maison des sports de la Collectivité européenne d'Alsace : 100 000 €
- Les aides pour l'organisation de manifestations sportives : 400 000 € dont 190 970 € de prestations
- Le soutien au sport scolaire : 280 000 €
- Les Mercredis de Neige : 15 000 €
- Le sport santé : 56 000 €
- Le sport transfrontalier : 2 333 €

L'appel à projets « sport santé » (95 000 € inscrits au BP 2024) ayant l'ambition d'encourager les structures associatives (sport et éducation populaire) d'ouvrir des créneaux sports loisirs a été suspendu en 2025. La ligne consacrée au sport santé a été dotée d'un crédit de 56 000 €, doublé par rapport aux années précédentes (28 000 € pour 7 étapes en 2022, 2023 et en 2024) destiné à reconduire dans 14 (au lieu de 7 les années précédentes) collèges alsaciens l'opération « Boost ta forme ». Les comités d'athlétisme du Bas-Rhin et du Haut-Rhin organisent les étapes dans les territoires.

Il est donc proposé **d'inscrire 3 248 033 € de crédits de paiement.**

Programme P209 – Sport et excellence

890 K€ de CP

Ce programme (567 846 € en subventions et 292 154 € en prestations) regroupe les aides aux clubs alsaciens d'excellence de très haut niveau (premier niveau professionnel de leur discipline) : le Racing club de Strasbourg Alsace (football masculin), le Racing club de Strasbourg Alsace association (football féminin), le Volley Mulhouse Alsace, la SIG Strasbourg, le SATH de Achenheim/Truchtersheim, et la Team Waterpolo de Strasbourg

ainsi que deux de 2ème niveau national (pro ou semi-pro), l'Alliance Sport Alsace (basket masculin pro B) et le Sélestat Alsace handball (SAHB masculin).

Enfin, il est proposé de consacrer 30 000 € au soutien des jeunes espoirs sportifs inscrits sur les listes ministérielles via une bourse dédiée d'un montant de 500 € (en baisse de 200 € par rapport à 2024).

Il est donc proposé d'inscrire **890 000 € de crédits de paiement.**

Programme P210 – Sport de nature

99 K€ de CP

Ce programme est destiné notamment à contribuer au fonctionnement des associations départementales du Club Vosgien du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ainsi qu'à la fédération du Club Vosgien (75 000 €).

De plus, une plateforme cartographique est en cours de déploiement et sera prochainement accessible à l'ensemble des partenaires qui composent le réseau des acteurs alsaciens des sports de nature. L'ouverture de cette plateforme aux partenaires nécessite un accompagnement juridique relatif à la protection des données et la propriété intellectuelle. Par ailleurs, d'autres outils dont la CeA se fait le relais local dans le cadre d'un accord avec le Pôle Ressources National des Sports de Nature (Ministère des Sports) viennent compléter l'offre à destination des acteurs : accès à l'outil Suricate pour la gestion des signalements et accès au réseau expert Outdoorvision.

Coût : 24 000 € dont 5 000 € relatifs à l'accès Outdoorvision.

Il est donc proposé d'inscrire **99 000 € de crédits de paiement.**

Programme P212 – Centre Sportif Régional Alsace (CSRA)

432 K€ de CP

Ce programme vise à accompagner Mulhouse Alsace Agglomération dans la mise en œuvre de son projet de développement du CSRA.

Une nouvelle convention-cadre 2023-2025 a été adoptée en Commission permanente du 20 octobre 2023 et prévoit notamment l'octroi d'une subvention de fonctionnement globale de 1 296 000 €, versée en trois fois à raison d'un montant forfaitaire de 432 000 € par an en 2023, 2024 et 2025 qui permet d'accompagner le projet de développement.

Il est donc proposé d'inscrire **432 000 € de crédits de paiement.**

Programme P213 – Fonds de soutien vie associative

120 K€ de CP

Ce programme vise à soutenir Alsace Mouvement Associatif qui regroupe une vingtaine de têtes de réseaux et unions apportant un soutien technique adapté au monde associatif alsacien (20 000 € dans le cadre d'une convention de partenariat signée en 2024) et attribue des subventions à des associations alsaciennes en difficultés passagères au titre du fonds de secours d'urgence pour les associations alsaciennes (100 000 €).

Il est donc proposé d'inscrire **120 000 € de crédits de paiement.**

Programme P214 – Sport et handicap

30 K€ de CP

Ce programme promeut et encourage les sportifs en situation de handicap de très haut niveau (20 000 €) et accompagne les clubs ayant des équipes parasport évoluant en Championnat de France, en participant notamment aux frais qu'ils engagent pour leurs déplacements sportifs (10 000 €).

Il est donc proposé d'inscrire **30 000 € de crédits de paiement.**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Programme P210 – Sport de nature

14 K€ de CP

Depuis le 1er janvier 2021, la Collectivité européenne d'Alsace s'est substituée au Département du Bas-Rhin dans la gestion du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) du Bas-Rhin adopté le 7 juin 1993.

A ce titre, la Collectivité européenne d'Alsace doit assurer la remise en état et la sécurisation de ces itinéraires.

Il est donc proposé d'inscrire **14 598 € de crédits de paiement.**

Programme P211 – Equipements et matériels sportifs

47 K€ de CP

L'aide à l'acquisition de matériel sportif pour les collèges pour la pratique de l'EPS :

Ce dispositif permet d'aider les collèges à renouveler ou acquérir du matériel sportif pour la pratique de l'éducation physique et sportive.

Il est donc proposé d'inscrire **47 442 € de crédits de paiement.**

Programme P212 – Centre Sportif Régional Alsace (CSRA)

100 K€ de CP

Une nouvelle convention-cadre 2023-2025 a été adoptée en Commission permanente du 20 octobre 2023 et prévoit notamment l'octroi d'une subvention d'investissement globale de 300 000 € pour les nouveaux travaux d'investissement réalisés de 2023 à 2025, versée en trois fois à raison d'un montant forfaitaire de 100 000 € par an en 2023, 2024 et 2025.

Il est donc proposé d'inscrire **100 000 € de crédits de paiement.**

Programme P214 – Sport et handicap

20 K€ de CP

Ce dispositif est dédié au soutien des associations sportives qui investissent dans du matériel spécifique pour la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

Il est donc proposé d'inscrire **20 000 € de crédits de paiement.**

V. Politique du bilinguisme

5.1 Vision globale du Budget de la Politique du bilinguisme

Nature	Section	CA 2023	BP 2024	BP 2025	BP 2025 / BP 2024 (en €)	B 2025 / BP 2024 (en %)	Variation AP/AE
Dépense	Fonctionnement	2 255 305,93	3 953 000,00	1 510 000,00	-2 443 000,00	-61,80%	-2 000 000,00
	Investissement	30 263,16	46 110,00	20 000,00	-26 110,00	-56,63%	0,00
Dépense		2 285 569,09	3 999 110,00	1 530 000,00	-2 469 100,00	-61,74%	-2 000 000,00
Recette	Fonctionnement	0,00	250 000,00	0,00	-250 000,00	-100,00%	0,00
	Investissement	32 769,61	14 910,00	0,00	-14 910,00	-100,00%	0,00
Recette		32 769,61	264 910,00	0,00	-264 910,00	-100,00%	0,00

5.2 Présentation des programmes rattachés à la politique du bilinguisme

DEPENSES FONCTIONNEMENT

Programme P046 – Subventions bilinguisme

1,51 M€ de CP

P046O001 – Aide en faveur des communes

70 K€ de CP

Les aides en faveur des communes et intercommunalités engagées dans une politique linguistique régionale sont en constante progression. Ces soutiens s'adressent aux collectivités investies dans la promotion de la langue régionale, notamment dans les domaines de la petite enfance, des activités périscolaires et extrascolaires. Parmi les initiatives soutenues figure le dispositif des "mercredis de l'alsacien", qui bénéficie d'un accompagnement renforcé.

Ce dispositif, initialement mis en place de manière progressive, s'étend désormais à un nombre croissant de communes et intercommunalités (60 sites en 2024).

Il est donc proposé **d'inscrire 70 000 € de crédits de paiement.**

P046O003 – Aide aux associations

70 K€ de CP

Les aides aux associations sont destinées à soutenir les associations œuvrant en faveur du bilinguisme (Fédération Alsace Bilingue, association Culture et Bilinguisme d'Alsace et de Moselle, Eltern Alsace, Groupement de théâtre du Rhin, A Livre ouvert,...)

Pour réussir, la Collectivité européenne d'Alsace a besoin du réseau de partenaires qui œuvrent à la pérennité de la langue régionale. Ces associations contribuent à cette noble cause et n'ont pas toujours les ressources financières nécessaires pour fonctionner de manière efficace et sereine.

Il est donc proposé **d'inscrire 70 000 € de crédits de paiement.**

P046O004 – OLCA

200 K€ de CP

L'Office pour la Langue et les Cultures d'Alsace et de Moselle est une association de droit local créée en 1994 qui participe très largement à la pérennisation et à la diffusion de la langue régionale. Le montant inscrit correspond à 6 mois de fonctionnement. L'OLCA devant

être dissoute et ses agents intégrés au sein de l'Office public pour la langue d'Alsace, lorsqu'il sera créé au courant de l'année 2025.

Pour rappel, la Collectivité européenne d'Alsace qui assure la présidence de l'OLCA depuis octobre 2023, verse à ladite association une contribution financière annuelle de 400 000 €. Si le désengagement financier de la RGE vis-à-vis de l'association se confirme, ce montant pourra être réévalué.

Il est donc proposé **d'inscrire 200 000 € de crédits de paiement.**

P046O005 – Accompagnement au développement, communication	50 K€ de CP
---	-------------

L'année 2025 est l'année du bilinguisme, un évènement d'ampleur sera organisé mensuellement et sur l'ensemble des territoires alsaciens. Les crédits serviront à financer des actions de communications dans le cadre de l'année du bilinguisme et majoritairement l'agence DAGRE dans le cadre de l'appel d'offre pour l'acte de naissance de l'office public (nom, logo, site, etc.).

Il est donc proposé **d'inscrire 50 000 € de crédits de paiement.**

P046O006 – Fonds commun langues et culture régionale	0 € de CP
--	-----------

2025 sera une année blanche en termes de financement puisque les actions de la convention opérationnelle associant la Collectivité européenne d'Alsace, la Région Grand Est, le Rectorat et les Universités alsaciennes seront financées par la trésorerie du fonds commun et le report d'excédent accumulé pendant la crise sanitaire de la COVID (les dépenses effectives ayant été inférieures aux prévisions). Ceci sans recourir aux contributions des partenaires financeurs signataires de la convention opérationnelle (pour mémoire 2 millions d'euros pour la CeA en 2024).

Il est donc proposé **de ne pas inscrire de crédits de paiement sur cette ligne et de diminuer de – 2 000 000 € d'autorisation d'engagement.**

P046O008 – Enseignement bilingue hors contrat	820 K€ de CP
---	--------------

Il s'agit des différentes aides à l'enseignement bilingue privé dans le premier et le second degré (postes hors contrat avec l'Education nationale).

Dans la mesure où ces aides sont versées en deux fois suivant le rythme de l'année scolaire (versement de la moitié en année n et de l'autre moitié en année n+1), outre l'inscription des crédits de paiement liés à l'autorisation d'engagement 2025/2026 soit 410.000 €, il convient également d'inscrire les crédits de paiement de l'autorisation d'engagement 2024/2025 d'un montant de 370.000 € soit un total de crédits de paiement pour 2025 de 780.000 €.

Depuis le début des années 1990, certains établissements privés et associatifs se sont structurés pour proposer un enseignement bilingue de la langue régionale d'Alsace (ABCM Zweisprachigkeit, Institut de l'Assomption de Colmar (primaire et collège), Ecole Sainte Geneviève de Sainte- Marie- aux-Mines, Collège Episcopal de Zillisheim). Egalement fortement confrontés au manque de professeurs, du primaire ou du secondaire, formés au bilinguisme, ces écoles et collèges font appel à des personnels contractuels non titulaires de l'Education nationale. Malgré la prise en charge de nombreux postes par le rectorat de Strasbourg il en subsiste qui, de par leurs formations initiales et/ou leur manque d'ancienneté, ne sont pas contractualisés avec l'Education nationale. Ainsi, les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin subventionnaient depuis 1995 les classes associatives bilingues du réseau des écoles de l'association ABCM Zweisprachigkeit puis la Collectivité européenne d'Alsace depuis sa création en 2021. Pour en permettre le fonctionnement, une subvention à l'association ABCM Zweisprachigkeit (Association pour le Bilinguisme en Classe dès la Maternelle) qui gère l'ensemble des associations locales mettant en œuvre l'enseignement

bilingue est notamment attribuée, ainsi qu'aux autres établissements privés et associatifs cités plus haut.

Le nombre de classes hors contrat est susceptible de varier d'une année sur l'autre et n'est pas encore connu.

Il est donc proposé **d'inscrire 820 000 € de crédits de paiement.**

P046O009 – Office Public pour la Langue d'Alsace	300K€ de CP
--	-------------

L'Office public pour la langue régionale doit être créé au cours de cette année 2025. Sa structure support sera un Groupement d'Intérêt Public (GIP). Il sera doté d'un budget de 2 000 000 € avec 19 ETP à moyen terme. Les crédits inscrits permettent de garantir le fonctionnement de cet office à son démarrage. Une demi année de fonctionnement en 2025 est prévue soit 500 000€ qui intègrent les 200 000 € de l'OLCA.

Il est donc proposé **d'inscrire 300 000 € de crédits de paiement.**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Programme P046 – Subventions bilinguisme	20 K€ de CP
---	--------------------

P046O001 – Aide en faveur des communes	10 K€ de CP
--	-------------

Aides aux communes ou intercommunalités (toponymies et signalétiques, aménagements ou équipement de classes pour accueillir un nouveau pôle bilingue). De très nombreuses communes sollicitent cette aide au titre des plaques de rues. Actuellement, 14 communes alsaciennes ont déposé une demande de subvention ; elles sont complètes et en attente d'instruction.

Il est donc proposé **d'inscrire 10 000 € de crédits de paiement.**

P046O007 – Outil numérique langue régionale	10 K€ de CP
---	-------------

Dans le cadre de l'année du bilinguisme, l'accent sera mis sur l'apprentissage de la langue régionale. Le montant inscrit sera destiné à l'achat de licences UTalk pour les collégiens et agents de la collectivité.

Il est donc proposé **d'inscrire 10 000 € de crédits de paiement.**

RECETTES FONCTIONNEMENT

P046O009 – Office Public pour la Langue d'Alsace	0 € de CP
--	-----------

Il est attendu des recettes provenant des contributeurs à l'office public qui lui seront versées. Celui-ci remboursera la CeA au travers des modalités fixées par la convention d'objectifs et de moyens (les locaux pourraient être mis gracieusement à disposition et les salaires remboursés en recettes)

A ce stade, il est donc proposé **de ne pas inscrire de crédits de paiement sur cette ligne.**